

Territoire n°

Cadre réservé à la FDC

Date de réception :

A retourner  
AVANT le 10 MARS**DEMANDE DE PLAN DE CHASSE**

Code de l'Environnement articles L.425-6 à L. 425-7 et R. 425-4 à R. 425-9

**Campagne 2019-2020**SANS modification  AVEC modification  préciser : de demandeur  de territoire **Identité du demandeur :**

Indiquer ci-dessous les éventuels changements d'adresse

Téléphone : ..... Adresse internet (indispensable) .....

**Territoire de chasse**

Commune(s)	lieux-dits	Superficie totale (ha)	
		justifiée en 2018	après modification (*)
		ha	ha
		ha	ha
		ha	ha
		ha	ha

(\*) En cas d'agrandissement de territoire, préciser les lieux-dits et surfaces et joindre obligatoirement les justificatifs (voir au verso)

En cas de diminution de territoire préciser seulement les lieux-dits, sections et numéros de parcelles cadastrales à supprimer et fournir un plan de situation à jour :

.....  
.....**Qualité de :**

- propriétaire pour une surface de ..... ha et/ou  détenteur du droit de chasse pour une surface de .....ha  
 mandataire (représentant de territoires, représentant de GIC, de Sociétés de chasse, mandatés par ses adhérents)

Nature du territoire	Bois et plantations (*)	Autres Précisez : landes, friches, vergers basses tiges	Surfaces non boisées (prairies, cultures, vergers hautes tiges)	Superficie totale
Superficie				
Après modification				
(*) préciser l'année et la surface de la dernière plantation sur des terres agricoles.....		Ne pas intégrer les surfaces "en Eau ou en Bâtiment "		

Si toutes les surfaces sont égales à « ZERO », votre dossier était incomplet en 2018 ou non conforme. Dans ce cas, vous devez joindre obligatoirement toutes les pièces figurant au 1<sup>er</sup> paragraphe du verso de la présente demande.

**Votre demande de Plan de Chasse :**

Nombre de bracelets pour 2019-2020								
(*) CHEVREUIL indifférencié	dont tir d'été pour brocard uniquement	CERF	dont tir d'été	BICHE	Jeune Cerf et Biche (- d'1 an)	C. E. I. (Cerf Elaphe Indifférencié)	LIEVRE	FAISAN pour commune en plan de chasse
Vos commentaires :								

(\*) L'attribution d'un bracelet chevreuil est possible si votre territoire comprend : une superficie boisée égale ou supérieure à 3 ha de Bois et/ou de Friches et/ou de Landes et/ou de Vergers basses tiges ou alors une superficie non boisée égale ou supérieure à 120 ha de Plaine (prairies, cultures et vergers hautes tiges).

tournez la page SVP (signature au verso)

Les demandes doivent être adressées à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne - "la Vigneule" - 53240 - Montflours – avant le 10 MARS 2019.

Pour toute demande arrivée après le 10 mars 2019, délai de rigueur, aucun bracelet ne sera attribué.

En cas d'attribution, la signature de ce document vous engage au PAIEMENT des frais inhérents au Plan de Chasse : ADHESION + COUT des BRACELETS

1 - ► Pour tout changement de territoire ou nouveaux territoires (propriétaire, surface ou lieu-dit), il est obligatoire de joindre les pièces ci-dessous :

- un **plan de situation** du territoire (extrait de carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> avec le contour précis du territoire),
- les **relevés de propriété du cadastre** datés de moins de 5 ans (à demander au service du cadastre de votre arrondissement), en surlignant les parcelles cadastrées correspondant au territoire,
- les **justificatifs de plantations** (factures des plants ou imprimé IL du cadastre pour changement de nature des terres),
- l'**autorisation du propriétaire** (modèle à demander à la FDC ou DDT) ou bail de chasse le cas échéant,
- les **mandats** (personne mandatée dans le cas de regroupement de territoires, société de chasse, etc.).

2 - ► Les attributions de bracelets résultent des comptages (IK), du dynamisme des populations et des objectifs de gestion sur chaque unité de gestion (UG).

Les ratios d'attribution sont définis chaque année par les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) en fonction de la capacité d'accueil du biotope.

**La production de faux documents ou de renseignements inexacts pourra être réprimée conformément à l'article 441-6 du code pénal <sup>(1)</sup>.**

**De plus, votre attribution de plan de chasse pourra être modifiée voire annulée.**

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.**

A....., le..... Signature

**Examen de la complétude** (cadre réservé à la FDC53)

**Dossier incomplet :**

	Demande de compléments par :	observations
<input type="checkbox"/> relevé de propriété au cadastre	Retour de la demande le : ...../...../2019	
<input type="checkbox"/> justificatifs de plantations	Mail ou courrier : ...../...../2019	
<input type="checkbox"/> extrait de carte IGN avec la localisation précise du territoire	Contact téléphonique ...../...../2019	
<input type="checkbox"/> bail de chasse ou autorisation du propriétaire		
<input type="checkbox"/> Mandats		
<b>Dossier déclaré complet le : ...../...../2019</b>		

**Examen de conformité** (cadre réservé à la FDC53 et DDT53)

**Dossier conforme le : ...../...../.....**

(1) « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu ».